

Parlons Vélo ! Municipales 2020

Vénissieux (69200)

Réponses de Pierre-Alain Millet, au nom de la liste « Les Vénissiens rassemblés pour une ville humaine, solidaire et citoyenne »

— le 06/03/2020 à 22:56 —

Adopter (ou renouveler) un plan vélo local ambitieux, financé et concerté, dès le début du mandat

Action n°1 : je m'engage

Adopter un plan vélo ambitieux, financé et concerté en début de mandat qui inclut un réseau cyclable communal, doté d'un comité vélo et d'une charte de qualité des aménagements cyclables.

À Vénissieux, ce travail se fera en concertation avec les associations locales et la Métropole en se dotant de financement dédié. Ce comité vélo devra mettre un point d'honneur à traiter les mesures visant au changement de pratique.

Nous concevons ce plan vélo en complémentarité avec un plan ambitieux de transport en commun pour réduire fortement les flux voitures, et libérer ainsi la place pour les modes actifs. C'est pourquoi nous remettrons en cause dès 2020 le plan de déplacement urbain que nous avons été bien seuls à critiquer en 2017. Nous proposons de fixer l'objectif de dépasser les 30% de part modale de transport en commun, ce qui est une condition pour atteindre l'objectif des 8% pour le vélo.

La formulation "un point d'honneur à traiter les mesures visant au changement de pratique" nous semble réductrice s'agissant d'un enjeu culturel, social, économique. Il n'y a pas de mesures faciles pour "traiter" un enjeu de changement de comportement. Il faut gagner une mobilisation citoyenne qui sorte des seuls convaincus et pratiquants et donc prennent en compte avec sérieux les questions pratiques auxquelles sont confrontés les "débutants" ou même les "intéressés" à la pratique du vélo.

Action n°2 : je ne m'engage pas

Affecter 10 euros par habitant/an du budget municipal d'investissement à un budget participatif de projets (avec un thème transport et mobilité) pour impliquer les citoyens dans l'amélioration de leur cadre de vie.

Nous renforcerons l'expérience réussie des "appels à eco-projets" qui portent sur tous les enjeux de notre agenda 21 dont la mobilité. Ces aides représentaient un peu moins de 1€ par habitant/an. Elles augmenteront, mais nous ne fixons pas d'objectif budgétaire a priori, il ne s'agit pas pour nous d'ouvrir un guichet d'aide public, pour des actions qui ne seraient portés que par les plus convaincus, mais de diversifier au maximum les initiatives et d'élargir ainsi les acteurs de ces projets.

Action n°3 : je m'engage

Désigner un ou une responsable (madame ou monsieur vélo) et mettre en place un comité vélo régulier se réunissant au minimum 4 fois par an.

Si le CCDHD (Conseil Citoyen Développement Humain et Durable) se poursuit, s'assurer de la présence de ce Monsieur ou Madame Vélo aux réunions du CCDHD, ainsi qu'une présence régulière aux Assemblées générales des Conseils de Quartiers.

Nous remettrons en chantier l'organisation du CCDHD dans l'objectif d'élargir la participation citoyenne et donc de la diversifier. Un enjeu est effectivement une organisation plus thématique mobilisant des acteurs, dont ceux de la mobilité bien sûr. L'organisation cible n'est pas déterminée, mais elle doit permettre la prise de responsabilité de plus d'acteurs sur les initiatives du CCDHD, ce qui peut tout à fait correspondre à l'idée d'un monsieur/madame vélo, comme d'un monsieur/madame recyclage, air ou énergie... Cette évolution sera construite avec l'évolution de conseils de quartiers renforcés avec leurs délégués de quartier.

Action n°4 : je m'engage

Mettre en place un comité vélo régulier se réunissant au minimum 4 fois par an.

Oui en considérant que ce comité vélo sera une des composantes du CCDHD. La fréquence trimestrielle nous paraît élevée et nous commencerons par un comité biannuel.

Action n°5 : je m'engage

Former l'ensemble des technicien-ne-s en lien avec le vélo aux spécificités de ce mode de déplacement.

En commençant par le service Ressources Humaines, qui pourra mieux sensibiliser à l'intérêt de ce mode de déplacement.

Nous tirons les leçons du mandat précédent, et nous mettrons en place une action RH spécifique qui commencera effectivement par une action de formation, dans l'objectif d'une relance rapide du PDA.

Développer un réseau cyclable cohérent

Action n°6 : je m'engage

Créer un réseau express vélo, véritable support à une mobilité complète à vélo, permettant de relier en sécurité et en confort les villes entre elles.

À Vénissieux, les ruptures urbaines sont nombreuses, or une grande majorité des vénissiens travaille hors de Vénissieux. Résorber ces ruptures encouragera plus de déplacements à vélo pour entrer et sortir de Vénissieux.

Cette action est évidemment métropolitaine, et nous sommes bien conscients des ruptures urbaines dont celle du périphérique Bonneway. Un réseau express vélo suppose de surmonter ces ruptures, mais cela n'est possible pour nous qu'en réduisant fortement les débits voitures, dont les débits du périphérique, et donc de remettre en cause le PDU pour passer la moitié des flux voitures pendulaires entre agglo et région urbaine sur le rail, (RER et anneau des communes en transport en commun)

Action n°7 : je m'engage

Créer des pistes cyclables larges, continues et sécurisées, c'est-à-dire séparées physiquement des piétons et des voitures sur les axes à forte circulation suivants : Nous demandons par exemple la création de pistes bidirectionnelles (doubles sens cyclistes) dans les deux sens du boulevard Joliot Curie jusqu'à Ambroise Croizat.

Vénissieux est dotée de pistes cyclables par endroit, mais ce maillage mérite d'être poursuivi, notamment sur le boulevard Joliot Curie (ce cas concerne la partie entre l'avenue Jules Guesde jusqu'à Marcel Sembat).

Nous demanderons une étude sur l'hypothèse d'une piste cyclable centrale autour de la ligne de tram, ce qui permettrait le franchissement sans croisement du périphérique

Nous demandons la réalisation d'une piste séparée franchissant la voie ferrée à la hauteur de la gare. Ce devrait être un des objectifs de la restructuration nécessaire de la gare.

Action n°8 : je m'engage

Mettre en place des itinéraires cyclables jalonnés pour relier et rejoindre les pôles d'attractivité : Parc de Parilly, Place Ennemond Romand, Place Léon Sublet, Cinéma Gérard Philipe, Théâtre, gare de Vénissieux, Mairie, Médiathèque...

Ce besoin d'un jalonnement cyclable aussi visible que la signalétique voiture est évidemment un enjeu métropolitain.

Action n°9 : je m'engage

Créer un réseau d'itinéraires cyclables jalonnés inter-quartiers et d'agglomération.

Améliorer la connexion entre le Centre et le Charréard.

Idem réponse précédente. Concernant le Charréard, cette question fait partie pour nous d'une restructuration plus globale de la liaison centre et Monery-Charréard. La distance à pied entre la mairie et l'école du Charréard est de 600m, avec l'école Max Barel de 900m, et pourtant les habitants ont le sentiment d'une rupture entre ces deux quartiers. C'est à la fois une question d'histoire et une question urbaine. Le traitement global de l'avenue Jacques Duclos, son redressement avec un aménagement modes actifs large doit être un élément d'un futur projet de prolongement du T4 vers Corbas avec un pôle d'échange sud. Il sera aussi pris en compte dans la restructuration prévue de l'ancien centre commercial Croizat

Action n°10 : je m'engage

Créer des connexions entre le réseau cyclable local et celui des communes voisines :

Créer un véritable itinéraire à vélo vers Corbas et Saint Priest.

Sur le pont Berliet sécuriser le parcours des vélos.

Feyzin et Vénissieux sont aujourd'hui connectées.

Un travail urgent mérite d'être fait entre Vénissieux et Corbas puis entre Vénissieux et Saint-Fons.

Ces deux liaisons vers Saint-Fons et Corbas, et d'ailleurs entre Saint-Fons et Feyzin, est pour nous étroitement lié aux infrastructures de transport en commun, prolongement du T4 vers Corbas, transformation du C12 en ligner forte (métro ou tram selon des études à venir), création d'un pôle d'échange sud avec point de covoiturage, et pourquoi pas une station de métro prolongeant la ligne D. Dans un tel contexte, les liaisons vélo pourraient prendre une place considérable. dans les liaisons entre les communes des portes du sud.

Action n°11 : je m'engage

Mettre le vélo au cœur :

L'épineuse question du trèfle, avec les entrées et sorties du périphérique, constitue un véritable frein à la mobilité des cyclistes.

Il faut marquer l'entrée dans la ville en respectant les recommandations du Plan de Protection de l'Atmosphère.

Exemple de réaménagements nécessaires :

- entrée du périphérique Boulevard Pinel
- Pont Berliet en direction de Parilly et Saint-Priest...
- *Réaménager le carrefour Avenue Pierre Cot et Avenue Charles de Gaulle pour faciliter son passage aux cyclistes à destination ou en provenance du parc de Parilly.*

Si l'expérience a confirmé le bon fonctionnement de l'alternat sur le pont vers Feyzin, évitant ainsi l'investissement lourd sur un franchissement dédié aux modes doux, nous ne pensons pas que cela soit possible pour le pont Bertliet. Il faut donc un franchissement parallèle dédié aux modes actifs.

Pour le trèfle, voire notre demande d'une étude sur un piste centrale longeant le tram.

Action n°12 : je m'engage

Réduire les coupures urbaines, en s'appuyant sur le plan vélo du gouvernement et son fonds mobilités actives « Continuités cyclables », doté d'un budget de 50 millions d'euros en 2019. Exemple de coupures urbaines :

- trèfle Joliot Curie sous le pont du périphérique
- entrée du périphérique Boulevard Pinel
- connexion entre le Carrefour Vénissieux et la rue Roger Salengro
- *s'intéresser à la question de Surville entrée nord ouest de la ville de Vénissieux et inciter la Métropole à traiter rapidement le sujet.*

Action n°13 : je m'engage

Maintenir le réseau cyclable avec un soin prioritaire : nettoyage régulier des feuilles et débris (verre...), remplacement des panneaux de signalisation endommagés, entretien régulier de la peinture... Proposer des itinéraires de déviation sécurisés en cas de travaux sur le réseau cyclable.

Rappel du cas de la rue de Surville.

De manière générale, le budget d'entretien voirie, y compris pistes et trottoirs, doit être nettement augmenté. Les études techniques pour le dimensionner correctement afin de garantir un niveau de qualité donnée existent. Il suffit donc d'une décision politique sur l'importance accordée à la maintenance de proximité et la propreté dans le budget métropolitain (la rue de Surville n'est pas à Vénissieux !)

Action n°14 : je suis indécis·e

Maintenir le réseau cyclable avec un soin prioritaire : nettoyage régulier des feuilles et débris (verre...), remplacement des panneaux de signalisation endommagés, entretien régulier de la peinture, déneigement... Proposer des itinéraires de déviation sécurisés en cas de travaux sur le réseau cyclable.

question en doublon...

Construire une ville agréable à vivre pour toutes et tous

Action n°15 : je ne m'engage pas

Pour lutter contre les accidents imputables au phénomène des angles morts, interdire - dès que la législation le permettra - les poids lourds non équipés de radars avancés de détection de cyclistes et piétons. Encourager une rencontre entre les associations et les entreprises locales de poids lourds.

Cas d'un jeune de 16 ans mort à Vénissieux en 2019 à cause d'un angle mort.

Sans information sur l'impact économique d'une telle interdiction, nous ne nous prononçons pas sur cette proposition, d'autant que l'interdiction n'empêchera pas leur circulation dans un pays qui n'arrive pas à réduire la circulation sans permis. Par contre, la rencontre entre les cyclistes et les entreprises de transport est tout à fait pertinente et nous la favoriserons. L'instance "vélo" du CCDHD devrait associer les représentants des différents acteurs de la mobilité dont les entreprises de transport.

Action n°16 : je ne m'engage pas

Afin d'améliorer la sécurité de toutes et tous, la qualité de l'air et de favoriser les mobilités douces, en application de l'article L. 2213-2 1° du Code Général des Collectivités Territoriales, interdire la traversée de la ville aux camions de plus de 3,5t. *Cela est possible en créant des services de livraison pour les derniers kilomètres. Cette solution pourrait en plus créer des emplois.*

De nombreuses activités de la ville, dont le coeur géographique, autour de la voie ferrée, est industriel seraient lourdement pénalisés par une telle interdiction qui nous paraît totalement irréaliste. Par contre, nous sommes résolument pour la relance du fret ferroviaire, avec l'exemple emblématique de l'entreprise Carbone Savoie qui transporte ses cathodes de Vénissieux en Savoie et retour en camion, alors que les deux sites sont desservis par une voie ferrée. Mais c'est la politique nationale de casse de la SNCF et de privatisation du fret qui a produit cette situation. Elle a été conduite entre autres par des ministres se présentant comme sensibles à l'écologie, Brice Lalonde, Ségolène Royal, Corinne Lepage, Yves Cochet, Roselyne Bachelot, Jean-louis Borloo, Delphine Batho... Comme quoi c'est toujours en dernière instance le choix de société qui impacte les transformations environnementales.

Action n°17 : je m'engage

Repenser le plan de circulation en réfléchissant à la place de la voiture dans la ville. Repenser le plan de circulation permet d'augmenter au maximum le linéaire de rues apaisées. Ce processus de hiérarchisation du réseau viaire a pour objectif, à terme, de ne conserver du transit motorisé que sur des axes susceptibles d'accueillir des pistes cyclables de qualité.

Mettre en place une ville à 30km/h.

Repenser le plan de stationnement Place Léon Sublet, pour une place plus agréable à vivre pour toutes et tous et pour valoriser le patrimoine, les commerces locaux.

Cela correspond à notre objectif central d'une rupture avec le PDU actuel et sa place réduite des transports en commun. Concernant la place Sublet, elle est le résultat d'un compromis sous forte pression des commerçants exigeant du stationnement, notamment sur la place Barbusse qui devait être plantée. Nous engagerons le travail participatif sur l'évolution de cette place et de son plan de stationnement.

Action n°18 : je ne m'engage pas

Mettre en place une Zone à Faibles Émissions ambitieuse : Intégrer Vénissieux dans la ZFE.

Contrairement à ce qui se dit fréquemment, la ZFE ne protège pas que les habitants couverts par cette zone. Les pollutions, comme l'air propre, ne connaissent pas les limites administratives. La réduction de la circulation de véhicules polluants a un impact au-delà de la ZFE où circulent ces véhicules. La plus grande part des utilitaires qui entrent dans la ZFE actuelle viennent de son extérieur, et l'amélioration du parc profite donc aussi à l'extérieur de la zone. Le vrai enjeu est d'accélérer l'évolution du parc et la réduction de la part des transports et trajets route. Nous prendrons en compte le bilan des deux premières années de la ZFE pour décider de son évolution.

Action n°19 : je m'engage

Combattre tout projet de construction de grande infrastructure routière destinée aux véhicules motorisés.

Nous proposons la transformation du projet d'anneau des sciences, en un projet d'anneau des communes en transport en commun

Par contre, nous maintenons notre position ancienne pour un contournement ouest de Lyon, condition pour désengorger l'Est lyonnais

Action n°20 : je m'engage

Réaménager les avenues qui sont à 2x2 voies en 2x1 voies, en redistribuant l'espace au profit des transports en commun, des piétons et des vélos. Repenser la voirie sur Croizat, Joliot Curie ; avenue Pierre Sémard.

Ces réaménagements sont pour nous liés à nos propositions de transport en commun dont l'extension du T4 jusqu'à Corbas, et du métro D jusqu'à un pôle d'échange sud

Action n°21 : je m'engage

Transformer en boulevard urbain limité à 50 km/h : Requalification du périphérique Laurent Bonnefoy.

Tout à fait, mais cela suppose la réalisation rapide d'un véritable RER lyonnais, notamment pour nous vers St-Etienne, Vienne et Grenoble, en organisant la connexion entre les gares périphériques et l'anneau des communes en transport en commun

Action n°22 : je ne m'engage pas

Généraliser la vitesse de circulation à 30 km/h en modifiant l'aménagement des rues pour rendre cette limitation effective (réduction de la largeur de la chaussée, chicanes, ralentisseurs) et développer des zones de rencontre là où le trafic est très limité.

Une généralisation nous paraît aujourd'hui irréaliste alors que nous luttons avec difficulté contre les excès de vitesse sur de nombreuses rues, malgré les aménagements réalisés. Elle ne peut être que le résultat d'une très forte augmentation de la part des transports en commun, et ne pourrait être vécue que comme un "coup de com" si elle n'est pas respectée, et une mesure punitive dans le cas contraire. Autrement dit, une mesure qui serait contreproductive pour le changement des comportements.

Action n°23 : je m'engage

Généraliser les double-sens cyclables, les sas vélo et les cédez-le-passage cycliste aux feux.

Poursuite de l'installation des panneaux cédez le passage cycliste...

Expliquer cette disposition législative en faisant un travail participatif avec les écoles, le Conseil Municipal des Enfants et les conseils de quartier.

La ville de Vénissieux a fait plus que des petits pas dans la mandat précédent. Il reste à faire, mais nous sommes dans la bonne voie.

Action n°24 : je ne m'engage pas

Restreindre ou supprimer la circulation devant les écoles aux heures d'entrée et de sortie des classes.

Une suppression alors que pour l'instant, un très grand nombre de parents amènent leur enfant en voiture serait contreproductive. La verbalisation des seuls comportements dangereux est déjà l'occasion de nombreuses protestations de parents. On ne peut pas traiter les comportements par des mesures administratives. Nous proposons la relance d'un travail sur les pédibus et sur des aménagements d'accueil voiture à distance de l'entrée de l'école, mais cela ne peut se faire qu'en s'appuyant sur une mobilisation d'un nombre significatif de parents.

Action n°25 : je suis indécis·e

Mener une réflexion sur la place du stationnement Exemple : Place Léon Sublet.

question en doublon avec la 17

Action n°26 : je ne m'engage pas

Créer une zone de stationnement payant pour donner un avantage comparatif aux autres modes de déplacement.

Historiquement et politiquement, la ville se prononce contre le stationnement payant. La formule de la zone bleue nous paraît meilleure pour éviter le stationnement de longue durée. Par contre, nous pouvons étudier un parking payant, pour répondre à une demande solvable qu'il faudrait évaluer. Mais contrairement à ce que suppose la question, le stationnement payant favorise ceux qui peuvent payer et qui viendront alors en voiture !

Actionner tous les leviers nécessaires au développement du vélo

Action n°27 : je m'engage

Offrir du stationnement vélo sécurisé :

À la gare de Vénissieux, en calibrant et en anticipant le développement de la pratique du vélo

Au terminus du tram T4, aux Hôpitaux les Portes du Sud, en profitant du programme Alvéole de la FUB.

La place du vélo sera un des axes forts du projet quartier gare et des demandes de la ville pour une restructuration de la gare.

Action n°28 : je m'engage

Implanter des arceaux vélos normatifs (proscrire les "arrache roue") dans toute la commune pour pouvoir accrocher son vélo facilement, notamment près des commerces. Poursuivre le travail commencé.

effectivement, sur ce point, plus que sur la question 23, nous devons accélérer.

Action n°29 : je m'engage

Installer des stationnements fermés type vélobox ou espace vélo sécurisé dans des parcs concédés, des locaux ou des garages en rez-de-chaussée pour le stationnement résidentiel et à proximité des pôles d'activité. Notamment dans les immeubles anciens qui n'ont pas de places dédiées.

Mobiliser le programme Alvéole pour financer à hauteur de 60% des investissements.

Action n°30 : je m'engage

Créer des locaux vélos/trottinettes dans les écoles et les équipements publics.

Nous réaliserons dans les deux premières années du mandat une étude prospective sur un programme de ce type. Il devra traiter la question de la sécurité. Nous lancerons un appel à projet auprès des écoles pour sélectionner une ou deux écoles volontaires pour un projet expérimental.

Action n°31 : je m'engage

Anticiper l'interdiction du stationnement motorisé à moins de 5 mètres des passages piétons en 2026, en transformant au plus tôt ces places en stationnement vélo.

Un travail à réaliser avec la métropole

Action n°32 : je m'engage

Intégrer dans le PLU l'obligation de locaux vélos fonctionnels dans les immeubles d'habitation et tertiaires, les ERP, et subventionner la création de locaux vélos dans les copropriétés et dans l'habitat social.

Permettre aux associations de suivre les chantiers en amont et en aval (conformité sur les plans et à la livraison) pour s'assurer du respect de la réglementation.

Dans l'habitat ancien, mobiliser le programme Alvéole.

L'intégration est de droit depuis la loi Laure (toute construction neuve de bâtiments d'habitation « doit posséder un espace réservé au stationnement sécurisé des vélos »).

Action n°33 : je m'engage

Aménager des aires logistiques de livraison pour faciliter les livraisons en ville par vélo cargo.

Oui à des projets se construisant avec des commerçants en lien avec la charte que nous voulons leur proposer sur l'ensemble des impacts environnementaux de leur activité (propreté, stationnement...)

Action n°34 : je m'engage

Créer une aide à l'achat d'un vélo pour les particuliers et pour les entrepreneurs locaux (achat de remorque, vélo-cargo, triporteur, VAE, vélos pliants).

Voir le Pack Autonomie vélo porté par Janus France et la P'tite Rustine.

Cette aide existe depuis le conseil municipal du 3 février.

Action n°35 : je m'engage

Favoriser l'implantation de services de location courte et longue durée de vélos (incluant vélos pliants, vélos cargo, VAE) et proposer une tarification adaptée (à destination des jeunes et des foyers à faibles revenus par exemple).

compétence métropolitaine que nous soutiendrons

Action n°36 : je m'engage

Soutenir les associations de services vélo (vélo-écoles, ateliers de réparation) et mettre des locaux à disposition de ces associations.

Soutenir Janus France, pour essaimer sur Vénissieux en permettant à chaque vénissien.ne d'avoir un atelier vélo proche de son domicile, d'apprendre à se déplacer à vélo en sécurité, à savoir sécuriser son vélo...

Avant d'essaimer, il reste beaucoup à faire sur le site existant antirouille, sur lequel nous souhaitons étudier un projet de construction bois participative permettant un meilleur accueil pour l'atelier vélo (entre autres)

Action n°37 : je ne m'engage pas

Créer une maison du vélo accueillant les acteurs associatifs vélo et donnant une visibilité à la politique cyclable de la ville, la dotant notamment d'une machine à graver pour lutter contre le recel de vélos volés.

Nous soutenons la réussite de l'atelier antirouille avec Janus, et nous pouvons étudier un autre site si le besoin apparaissait, mais nous ne pensons pas que la demande citoyenne soit au niveau justifiant, dans le cadre de rigueur actuel, un budget de fonctionnement d'une "maison du vélo"

Promouvoir une culture vélo

Action n°38 : je m'engage

Favoriser le déploiement du programme national "savoir rouler à vélo" dans les écoles primaires, en équipant les écoles de stationnement vélo grâce au programme Alvéole. Le stationnement sera ainsi pris en charge à 60% et la sensibilisation à 100%.

Dans les écoles de Vénissieux, publiques et privées sous contrat.

idem question 30

Action n°39 : je m'engage

Donner l'exemple : en tant que maire et élu-e-s, effectuer un maximum de déplacements à vélo.

Pour ce qui me concerne, c'est fait, mais je ne crois pas que l'incantation soit utile en ce domaine, comme pour les habitants !

Action n°40 : je ne m'engage pas

Équiper les services municipaux de vélos-cargo pour réaliser une partie des livraisons municipales à vélo (repas à domicile, approvisionnement des écoles, entretien des espaces verts, police municipale).

C'est fait pour le service communication, dont les besoins de transport sont adaptés. Pour les repas à domicile, avec chaîne du froid pour plusieurs dizaines de repas, cela semble difficile, comme pour les espaces verts qui transportent des outils, plants.... en quantités significatives.

Action n°41 : je m'engage

Proposer le forfait mobilité durable (anciennement IKV : indemnité kilométrique vélo) aux agents municipaux.

Appuyé d'un accompagnement à la remise en selle ou un rappel des bonnes pratiques et de l'actualité de la réglementation spécifique au vélo.

Dans le cadre de la relance de notre PDA

Action n°42 : je m'engage

Mettre en place des pédibus et vélobus pour emmener les enfants à l'école.

Nous avons multiplié les expériences non concluantes dans les deux mandats précédents. Il est clair que de tels projets ne peuvent fonctionner qu'avec la participation effective des parents.

Action n°43 : je ne m'engage pas

Créer une "journée sans voiture". Début juin lors de la semaine européenne du développement durable.

Nous préférons une "journée du vélo" ce qui peut conduire à interdire la voiture sur certains trajets, mais nous ne souhaitons pas opposer les modes de transport, et donc opposer la voiture aux vélos. Il nous semble qu'une personne âgée se déplaçant difficilement a besoin d'une voiture (et d'une aide !)

Action n°44 : je m'engage

Créer une "fête du vélo". Poursuivre l'inscription dans la convergence vélo et organiser une convergence vélo locale déconnectée de la convergence métropolitaine.

Nous soutiendrons cette proposition qui n'a cependant de sens que dans le cadre d'une forte augmentation de la participation de cyclistes. Un des axes reste le lien entre le vélo "déplacement" et le vélo "loisir", dont les adeptes, nombreux à Vénissieux, ne contribuent que peu au développement du vélo en ville.

Action n°45 : je m'engage

Réprimer systématiquement le stationnement illicite sur trottoir et/ou aménagement cyclable : Secteur de la gare de Vénissieux ou sur Joliot Curie au croisement avec l'avenue Jules Guesde.

Nous verbalisons par vidéo verbalisation déjà sur ce motif

Action n°46 : je m'engage

Lancer un plan de communication orienté sur le respect mutuel des usagers, sur les nouvelles dispositions du code de la route spécifiques au vélo (double sens cyclable, tourne à droite, sas vélo) et battre en brèche les idées reçues.

Relayer cette communication sur les canaux de communication de la Ville.

Communiquer aux entreprises les solutions existantes et mettre en réseau pour proposer des services vélos.

Un tel plan de communication, avec un volet important contre la violence routière, doit être porté par la métropole de Lyon. La ville organisera avec le CCDHD un travail avec l'ensemble des acteurs pour faire connaître les solutions, les circuits, les services...

Commentaires généraux

En résumé

- pour une politique du vélo incitative, amplifiant les premiers succès Vénissiens, en infrastructure, en service, mais aussi en part modale, une politique non "punitif" envers les automobilistes qui respectent le partage de l'espace public, et donc le code de la route.
- nous pensons que cette politique vélo serait renforcée par une politique très forte de transport en commun, car la réduction des flux voitures libère de l'espace pour les modes actifs
- nous travaillerons avec la métropole à un véritable "code de la rue" pour un partage entre voitures, vélos, piétons, trottinettes...
- nous organiserons un CCDHD sur la thématique mobilité avec une composante vélo selon des formes à définir, associant l'ensemble des acteurs associatifs, économiques, technologiques...